

Régimes d'assurance pour retraités

Volume 1 - printemps 2005 ISBN: 1-55236-867-X

English on back

Accent sur le coût des Prestations de santé des retraités

Le Comité permanent sur les régimes d'assurance (CPRA) et son sous-comité des régimes de soins médicaux et dentaires ne ménagent pas leur temps ni leurs efforts pour s'assurer que le régime de soins médicaux offert aux employés retraités du gouvernement du Nouveau-Brunswick est bien géré et rentable.

On s'est attardé en particulier sur plusieurs options en vue de réduire le coût des primes du régime de soins médicaux des retraités et de le maintenir à un niveau abordable. Le CPRA a choisi une option à recommander. Le Conseil de gestion a demandé au Bureau des ressources humaines d'entreprendre une analyse complète des coûts et autres enjeux associés à cette option, et de soumettre les résultats à sa considération plus tard cette année.

Vos préoccupations au sujet du coût à la hausse des primes ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. Les membres du CPRA et le gouvernement provincial les partagent également. On a pris vos suggestions en considération — qui ont été très appréciées d'ailleurs.

Comme solution, vous avez suggéré le plus souvent d'offrir un arrangement « souple ». De cette façon, les retraités pourraient choisir les prestations de santé qui répondent le mieux à leurs propres besoins et payer en conséquence. Sans parler du coût plus élevé associé à l'administration d'un régime souple, une majorité écrasante de participants au régime considèrent que les médicaments sur ordonnance sont une prestation des plus indispensables.

Les médicaments sur ordonnance ont représenté 88 % du nombre total de vos demandes de règlement au régime de soins médicaux (2003-2004). Donc, même si vous choisissiez les médicaments sur ordonnance seulement, vous verriez le coût des primes baisser seulement de 12 %.

Division de la rémunération et des avantages sociaux des employés /
Bureau des ressources humaines
www.gnb.ca/0163/pension

New  Nouveau
Brunswick



DANS CE NUMÉRO

Accent sur le coût des prestations de santé	1
Le saviez-vous?	2
Prestations de santé complémentaires	2
La Croix Bleue	2

Les coûts augmentent pour deux raisons principales : une utilisation et des prix à la hausse; surtout en ce qui concerne les médicaments sur ordonnance. En fait, les médicaments sur ordonnance sont l'élément du système de santé publique du Canada dont la croissance est la plus rapide. Les dépenses totales qui y sont consacrées au Canada devraient maintenant atteindre 18 milliards de dollars, soit un taux de croissance de 10,2 % (Institut canadien d'information sur la santé).

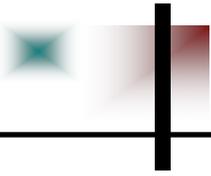
Les taux de cotisation au régime de soins médicaux augmenteront durant le mois de juin 2005.

Soins médicaux	Retenues du mois de mai 2005	Retenues du mois de juin 2005
Individuel	135,35 \$	147,53 \$
Familial	270,70 \$	295,06 \$

Il n'y aura aucune augmentation de la prestation d'assurance voyage.

En raison surtout de la mise à jour de la couverture pour que celle-ci corresponde au barème du Guide d'honoraires de la Société dentaire 2003, les taux de cotisation au régime de soins dentaires augmenteront durant le mois de juin 2005.

Soins dentaires	Retenues du mois de mai 2005	Retenues du mois de juin 2005
Individuel	18,15 \$	20,15 \$
Familial	36,30 \$	40,29 \$



Régimes d'assurance pour retraités

Accent sur le coût des Prestations de santé des retraités

Les administrateurs de régimes au Canada — voire dans le monde entier — doivent maintenant travailler très fort pour assurer une gestion prudente des avantages et de l'utilisation compte tenu de la menace que présente la hausse constante des coûts des médicaments. Il reste que, en raison de la hausse du coût lié au maintien des avantages offerts aux retraités, même à leur niveau modeste actuel, les taux de cotisation doivent augmenter. Le coût lié au maintien de la couverture du régime de soins médicaux des retraités s'est accru autour de 20 à 30 %; toutefois, l'augmentation du taux de 9% est bien moins élevée.

Saviez-vous que vous pouvez aider à limiter les taux de cotisations?



d'une vie active et saine peut contribuer sensiblement à une réduction de leurs niveaux d'utilisation.

- Le coût et l'utilisation des médicaments sur ordonnance sont les principaux facteurs déterminants — et les plus difficiles à gérer — des coûts liés au régime de soins médicaux. Le maintien
- Les pharmaciens délivrent les quantités d'ordonnances conformément aux prescriptions de votre médecin. La quantité de certains médicaments est limitée par la loi; cependant vous pourriez parler à votre médecin et à votre pharmacien de la possibilité de recevoir une quantité des médicaments appropriés pour plus d'un mois à la fois. Vous contribueriez ainsi à réduire vos frais de participation ainsi que les coûts globaux liés au régime.
- Les honoraires des pharmaciens ont coûté 6 millions de dollars à votre régime de soins médicaux en 2003-2004. Ceci a un effet sur vos taux de cotisation. Les honoraires de votre pharmacien correspondent souvent au niveau de service qu'il vous offre. Cependant, demandez-lui quels sont ses honoraires. Si un pharmacien demande 3 \$ et un autre autour de 10 \$ — et qu'ils offrent un niveau de service comparable et que c'est aussi commode pour vous de recourir aux services de l'un ou l'autre — pourquoi ne pas envisagez de choisir le meilleur prix?

Mise à jour sur les prestations de santé complémentaires

Le remboursement des prestations de santé complémentaires est fixé à 80 % des coûts, jusqu'au montant maximal admissible. Ces prestations ont été mises à jour pour correspondre aux pratiques en vigueur dans l'industrie :

- Le montant admissible maximal à vie pour les **pompes à insuline** – lorsqu'elles sont autorisées par un médecin et qu'elles sont jugées raisonnables par La Croix Bleue – est passé de 5 000 \$ à **6 500 \$**.
- Dans la catégorie Prothèses, les frais de **location d'attelles** sont maintenant admissibles. En raison de la pratique plus courante d'utiliser des attelles articulaires (après une chirurgie), le plan de traitement relatif à leur utilisation pourrait être seulement temporaire.

La Croix Bleue a un nouveau nom

Service Croix Bleue de l'Atlantique a commencé à faire affaire sous l'appellation **Croix Bleue Medavie**, et ce, à compter du 1^{er} mars 2005.

Vous commencerez à voir le logo de Croix Bleue Medavie, accompagné de ses noms commerciaux existants, sur les documents collectifs, commerciaux et administratifs, ainsi que sur sa publicité, ses affiches et son site Web (www.medavie.bluecross.ca).

Elle est toujours la même Croix Bleue et ses affaires ne changeront pas.